

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 mai 2010

**Présents :** Mesdames ACKERMANN, ANDRAULT, BRENAC, CHARRON, DURAND-SMET, GERMAINE, PETIT, ROTELLI

Messieurs BEN KEMOUN, CHASSANY, ENJALRAN, FLAMANT, HEILBRONNER, LACHAUX, MARGUERITTE, NIVARD, PAUWELS, PROVOST

**Secrétaire de séance :** M. PAUWELS

1. Présentation de l'avant-projet de coopération décentralisée en faveur du Sahel, en collaboration avec St Nom-La-Bretèche. La coopération décentralisée désigne la mise en place de relations de coopération entre collectivités territoriales françaises (communes, départements, régions) et des structures de gestions étrangères équivalentes.

Pour les élus français, les motivations sont multiples :

- contribuer à lutter contre les inégalités entre les pays du Nord et les pays du Sud.
- Propager une culture de paix et combattre le racisme
- Exporter un savoir-faire au bénéfice des collectivités locales.

Pour les collectivités étrangères qui accèdent au partenariat, il s'agit d'une aide au développement. La collectivité française peut intégrer le projet dans sa comptabilité publique et charger un élu de sa mise en œuvre et/ou contacter une structure associative pour ce faire (dans ce cas, aucun élu ne doit avoir de responsabilité dans la ou les associations).

Tout en enregistrant 3 abstentions, le Conseil décide de poursuivre l'étude de ce projet.

2. Par 11 voix pour et 7 voix contre, le Conseil décide d'exclure les activités à caractère commercial des champs d'occupation des locaux de la Ferme Brillon. En conséquence, il n'y a pas lieu d'examiner les conditions du loyer à présenter à la « Couturière ».

3. Lors de la location de la salle des Fêtes aux particuliers, il sera facturé un forfait ménage de 80 euros. Vote unanime.

4. Les tarifs des services municipaux suivants seront majorés de 2% :

- restauration scolaire
- Aide aux devoirs
- Accueil à la Ruche
- Activités CAP

Vote unanime.

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 mai 2010 (suite)

5. Par tirage au sort, sont désignés pour participer à la constitution des jury d'assise :

Mr Guy BRILLON (201)

Mr Pierre André THES (1227)

Mme Sophie BIGET épouse SCHMITT (125)

6. Le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande du CIG, mutualisé pour la dématérialisation des marchés publics est approuvée à l'unanimité.

7. Mr PROVOST remplacera Mr BEN KEMOUN en tant que délégué titulaire au SIVOM de St Germain. Mme BRENAC sera suppléante. Unanimité.

8. Diverses écritures comptables sans incidence sur le budget sont acceptées avec une voix contre.

9. Le rapport annuel sur la qualité de l'eau fournie aux Chavenaysiens en 2009 indique que toutes les normes sanitaires sont respectées. (analyses effectuées par la DASS). Le rapport complet peut être consulté en Mairie.

10. Le rapport annuel sur les activités du Syndicat du Ru de Gally est également disponible en mairie. Le sujet principal vise les procédures d'acquisitions de terrains destinés à recevoir et à contrôler les crues exceptionnelles (zones de sur inondations).

### Divers

-

- Une subvention de 70% a été obtenue du Conseil Général pour la réfection des voiries et trottoirs de l'impasse du Fort, de l'allée de la Fontaine et de la Fontaine Magnant.
- Le distributeur de préservatifs sera installé près du distributeur de billets au 8 à huit.
- La Brocante du 16 mai n'a pas failli à sa réputation. Vifs remerciements au Comité des Fêtes, à la Gendarmerie, aux services techniques, aux bénévoles, au Garde-champêtre et à la météo.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 28 JUIN 2010